

CONCOURS NATIONAL D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE ET À L'ENVIRONNEMENT

APPEL DE CANDIDATURES
PROJET DE TRANSFORMATION DU
MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

DU 11 MARS AU 27 AVRIL 2026

Table des matières

Présentation générale	1
Déroulement du concours	2
Budget	3
Installation de l'œuvre	3
Projet de transformation du Musée d'art contemporain de Montréal (MAC)	3
Illustration du projet de construction	4
Programme d'intégration des arts	5
Spécifications générales	5
Emplacement	5
Plans des aires ciblées	5
Contraintes	9
Échéancier	10



Figure 1 : ©Saucier + Perrotte Architectes / GLCRM Architectes 2026.

Présentation générale

Le ministère de la Culture et des Communications, en collaboration avec le Musée d'art contemporain de Montréal (MAC) et la Société de la Place des Arts de Montréal, annonce la tenue d'un concours en vue de la création d'une œuvre permanente dans le cadre du projet de transformation du MAC.

Le présent concours est ouvert aux artistes professionnels et professionnelles en arts visuels et en métiers d'art du Québec qui incluent dans leur pratique les **arts numériques*** et, plus précisément mais non exclusivement, l'**art sonore**.

***Arts numériques** : forme d'art dont les pratiques sont basées sur l'utilisation des technologies de communication et de l'information, qu'elles soient informatiques, électroniques, numériques, sonores, interactives ou Web; en incluant l'art audio et l'art vidéo.

Le présent concours national est lancé en vertu de la [Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics](#).

Avant de présenter une candidature, les artistes individuels ou les collectifs d'artistes doivent prendre connaissance attentivement des [modalités d'inscription à ce concours](#).

La date limite pour le dépôt d'une candidature est le 27 avril 2026 à 16 h 30.

Déroulement du concours

1. À la première étape, le comité sélectionnera jusqu'à concurrence de **4 artistes professionnels et professionnelles** sur la base des **dossiers de candidatures admissibles reçus**.

La quantité de matériel présenté (**minimum de 3 œuvres** ou extraits d'œuvres **et maximum de 8**) est laissée au choix de l'artiste. Toutefois, la **durée de présentation du dossier audiovisuel ne doit pas dépasser 15 minutes**. Ce temps comprend le visionnement ou l'écoute du dossier, incluant la description des œuvres ou de leur mise en contexte. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la section [Modalités d'inscription](#).

Les 6 membres votants et votantes du comité sont :

- 1 représentant ou représentante du Musée d'art contemporain de Montréal;
- 1 représentant ou représentante de la Place des Arts;
- 1 architecte concepteur ou architecte conceptrice, membre du consortium;
- 3 spécialistes des arts visuels ou des arts numériques et sonores.

Notez que le représentant ou la représentante du ministère de la Culture et des Communications agira à cette étape comme secrétaire du comité, sans droit de vote.

2. À la deuxième étape, les 4 candidates et candidats retenus à titre de finalistes seront invités à élaborer une proposition en vue de la réalisation de leur œuvre sonore.

Entre le 15 et le 22 juin 2026, ces finalistes seront invités à une rencontre commune d'information technique avec l'architecte et les représentantes et représentants du Musée et de la Société québécoise des infrastructures.

Durant cette période, les finalistes auront également accès, pour consultation, aux documents architecturaux et à l'équipe de conservation du Musée.

Les finalistes devront signer, conjointement avec le mandataire du propriétaire (Société québécoise des infrastructures), un contrat pour la réalisation de leur proposition. Une **somme forfaitaire de 12 000 \$** (toutes taxes comprises) leur sera offerte à cette fin, payable en 1 versement après leur présentation.

3. Le **26 octobre 2026** à Montréal, lors de la troisième étape, les 4 artistes finalistes présenteront leur proposition à tour de rôle aux membres du comité.

Compte tenu de la diversité des espaces offerts pour l'intégration de l'œuvre et de la nature potentiellement fort différente d'une proposition à l'autre, aucune maquette tridimensionnelle commune ne sera imposée aux 4 artistes finalistes. Les dossiers proposés devront utiliser la modélisation 3D statique ou en mouvement, le photomontage, la diffusion d'un ou de plusieurs extraits sonores, ainsi que, possiblement, la fabrication d'une maquette tridimensionnelle de certains secteurs du bâtiment.

Après délibération, les membres du comité choisiront une seule proposition, mais pourraient aussi n'en retenir aucune. Le cas échéant, le Ministère, le MAC et la Place des Arts évalueront les options de procéder à un nouvel appel de candidatures ou de modifier le programme d'intégration des arts.

Les propositions seront étudiées selon les critères suivants :

- la qualité artistique de l'œuvre;
- la conformité de l'œuvre au programme d'intégration des arts;
- l'originalité de l'œuvre en lien avec la pratique personnelle de l'artiste;
- le réalisme du devis technique et des prévisions budgétaires;
- l'échéancier de réalisation et la concordance de celui-ci avec le calendrier des travaux de construction;
- le devis d'entretien de l'œuvre.

Budget

Le **budget total alloué** à la conception finale, à la réalisation et à l'installation de l'œuvre choisie est de **359 540 \$** (toutes taxes comprises). Cette somme inclura notamment les honoraires, les droits d'auteur, les frais de sous-traitance et les services d'ingénierie. Elle couvrira aussi l'achat de matériaux, la location d'équipement spécialisé et d'un atelier, les assurances, les déplacements et les autres dépenses afférentes à la réalisation de l'œuvre. Les coûts d'installation, d'achat d'équipements de diffusion ainsi que les frais de supervision de l'ensemble des travaux seront également inclus dans ce budget.

Installation de l'œuvre

L'installation des infrastructures techniques nécessaires au déploiement de l'œuvre devra se faire avant la fin des travaux du chantier de construction. Par la suite, certains ajouts pourraient être permis et la dernière livraison des programmes informatiques devra être effectuée quelques mois avant la réouverture du musée.

Projet de transformation du Musée d'art contemporain de Montréal (MAC)

Depuis 60 ans, le Musée d'art contemporain de Montréal fait rayonner l'art contemporain d'ici et d'ailleurs, créant des ponts inédits entre les artistes, leurs œuvres et le public. Afin de s'adapter aux nouvelles réalités de son siècle, tout en s'inscrivant dans une ère d'inclusion, d'accessibilité et d'ouverture au monde, le MAC a entamé en 2018 le projet de transformation le plus important de son histoire.

Inspirante, lumineuse et pertinente, la proposition du consortium Saucier + Perrotte et GLCRM Architectes se traduira par une construction résolument contemporaine, en parfaite cohérence avec la raison d'être du Musée. Avec cette transformation, ce dernier se lance, visionnaire et vivant, dans un nouveau chapitre et continue sur sa lancée pour embrasser tout son potentiel.

Ainsi, la façade du bâtiment sera transformée pour favoriser une plus grande visibilité et une transparence entre le Musée, son environnement et les communautés auxquelles il fournit des services. De plus, les aires d'exposition seront bonifiées pour mettre en valeur la collection nationale et la rendre plus accessible au public. Ces espaces améliorés, polyvalents et à la fine pointe de la technologie seront entièrement repensés pour exposer l'art contemporain sous toutes ses formes. Enfin, l'éducation occupera une place centrale, au cœur même du nouveau Musée, en vue de démocratiser l'accès à l'art contemporain et de répondre aux besoins et aux aspirations des générations d'aujourd'hui et de demain.

En plus de générer d'importantes retombées économiques, culturelles et sociales, ce projet de transformation redynamisera le centre-ville de Montréal et positionnera le Musée comme une

vitrine de créativité et une destination à part entière au cœur du Quartier des Spectacles. Le Québec disposera ainsi d'un musée d'art contemporain digne de son ambition et de sa foisonnante communauté artistique, et le Musée lui-même contribuera pleinement à l'avancement et au rayonnement de la métropole, de ses communautés et de ses artistes.

Illustration du projet de construction

Pour obtenir un aperçu du projet architectural, vous pouvez consulter cette [modélisation 3D dynamique sur le site du Musée d'art contemporain](#).



Figure 2 : ©Saucier + Perrotte Architectes / GLCRM Architectes 2026.



Programme d'intégration des arts

Spécifications générales

L'art sonore prend des formes diverses : il peut être, entre autres, lié à la parole, au bruit, à la musique, au texte, au mouvement, à un dispositif, à une temporalité, à un espace, à l'environnement. Il peut, par exemple, favoriser une connexion entre la vue et l'ouïe, s'articuler dans la durée, éveiller un imaginaire, modifier la manière d'habiter et de percevoir un site.

L'intégration d'une œuvre sonore dans l'architecture transformée du Musée d'art contemporain de Montréal vise à souligner l'apport du son dans le paysage des arts visuels et médiatiques du Québec et à offrir un contexte de création innovant et stimulant. En intégrant le son comme moyen d'expression à part entière, le Musée reconnaît la richesse et la pertinence de l'art sonore, tout en élargissant le champ de l'art public au-delà des approches matérielles et monumentales, plus souvent retenues pour ce type de projet.

Avec le présent appel de projets, le Musée souhaite tisser des liens entre le visible et l'audible ainsi qu'aborder le sonore dans ses rapports à l'imaginaire et avec le cadre architectural du projet. Les publics du Musée sont à la rencontre d'œuvres d'art contemporain et sont donc disposés à entrer en contact avec des démarches audacieuses et innovantes, voire d'avant-garde. Le défi d'une intégration sonore dans cette architecture consiste à conceptualiser une expérience audacieuse et captivante pour les usagers et les usagères d'un espace transformé. L'œuvre sonore peut devenir un geste esthétique transformateur qui accompagne et qui valorise l'architecture du Musée tout en affirmant le rôle de ce dernier comme producteur d'art novateur.

Emplacement

L'œuvre peut être accessible dans un seul lieu ou fragmentée entre plusieurs endroits. Elle peut être furtive, infiltrante, contemplative ou développée sous la forme d'un parcours. **Les aires publiques ciblées du Musée, où il sera possible d'intervenir, sont identifiées dans les plans ci-dessous.**

Plans des aires ciblées

L'expérience de l'œuvre peut être individuelle ou vécue en petits groupes. Elle peut être activée par un dispositif manuel ou déclenchée automatiquement par le déplacement d'un corps dans l'espace, entre autres. Il est préconisé que le son ne soit pas diffusé en continu. Puisque la fréquentation du Musée par ses usagères et usagers est constante et répétée, il est possible que chaque audition propose une expérience renouvelée, notamment au moyen d'une trame aléatoire, générative, interactive ou évolutive. L'œuvre peut être ponctuellement activée : soit de façon « performative », par l'entremise de gestes ou d'actions (comme un instrument de musique, par exemple), ou de façon automatique, grâce à une récurrence programmée (comme une horloge, par exemple).

Une composante visuelle pourra compléter la présence du son dans l'espace. Le cas échéant, une flexibilité dans la cohabitation entre le ou les éléments visuels et sonores est demandée. La couleur, advenant le cas qu'elle fasse partie du concept proposé par l'artiste,

devra s'harmoniser avec l'architecture et l'environnement. Le projet devra être réalisé en étroite collaboration avec les architectes et l'équipe de conservation du MAC.

La nature conceptuelle de l'œuvre peut être poétique, historique, communautaire ou musicale, entre autres. Le choix du contenu est libre. Toutefois, l'œuvre doit demeurer perméable à l'architecture et au mandat de diffusion de l'institution ainsi que respecter la polyvalence des espaces. Bien que le présent appel de projets soit axé sur l'ouverture, l'innovation et la flexibilité, l'œuvre proposée doit être en adéquation avec la mission de l'institution et ses caractéristiques de musée national.

Pour faciliter le processus de réalisation du projet, l'équipe de la conservation du MAC offrira un accompagnement dans la concrétisation finale de l'œuvre retenue.

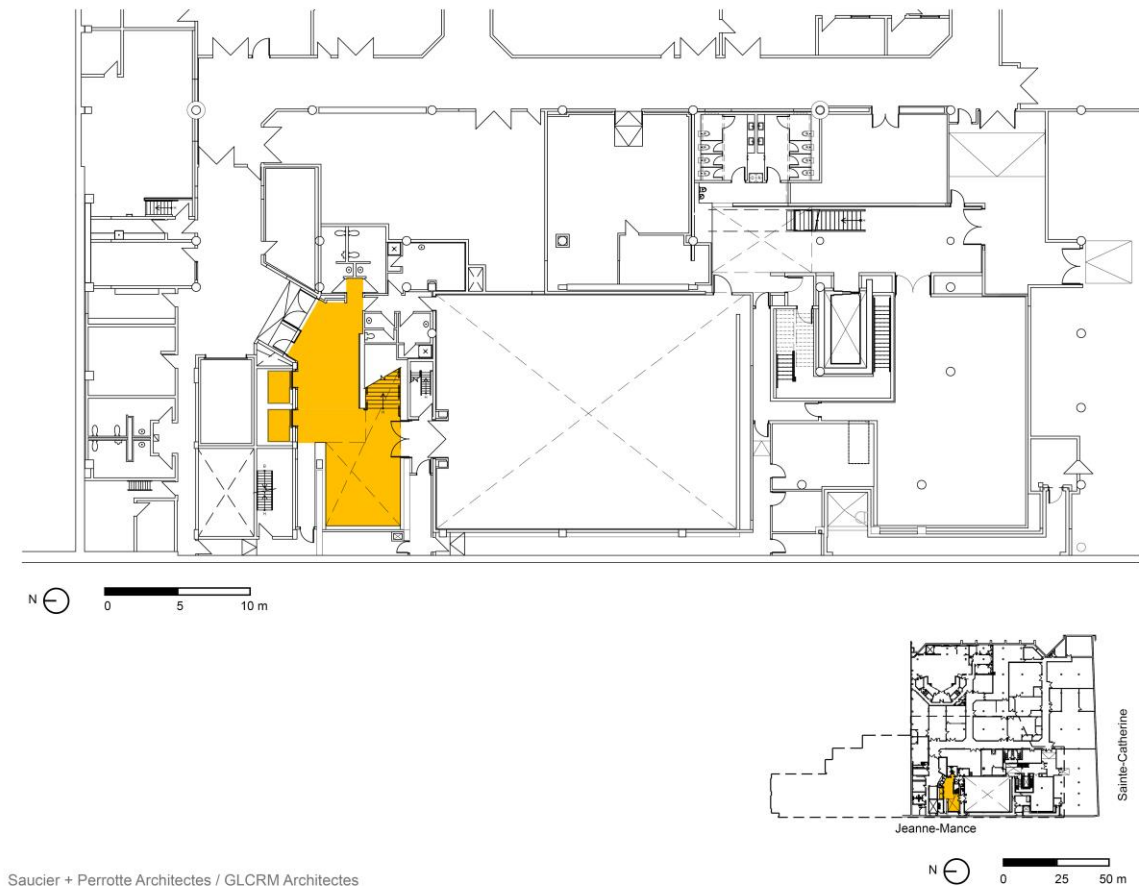


Figure 4 : Zone possible d'intégration de l'œuvre (sous-sol).

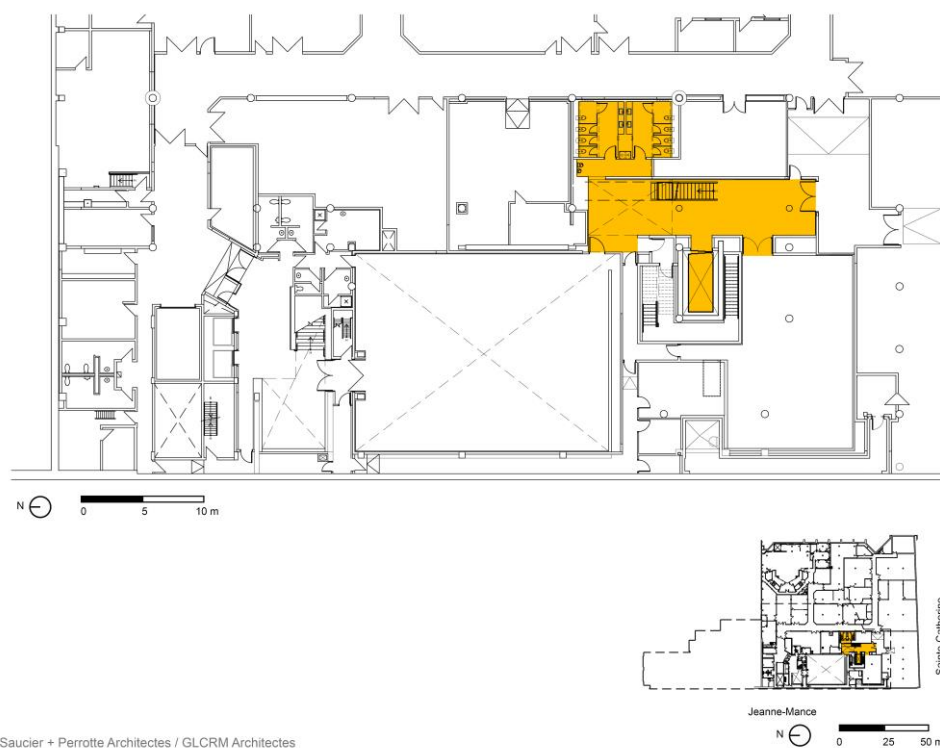


Figure 5 : Zone possible d'intégration de l'œuvre (sous-sol).

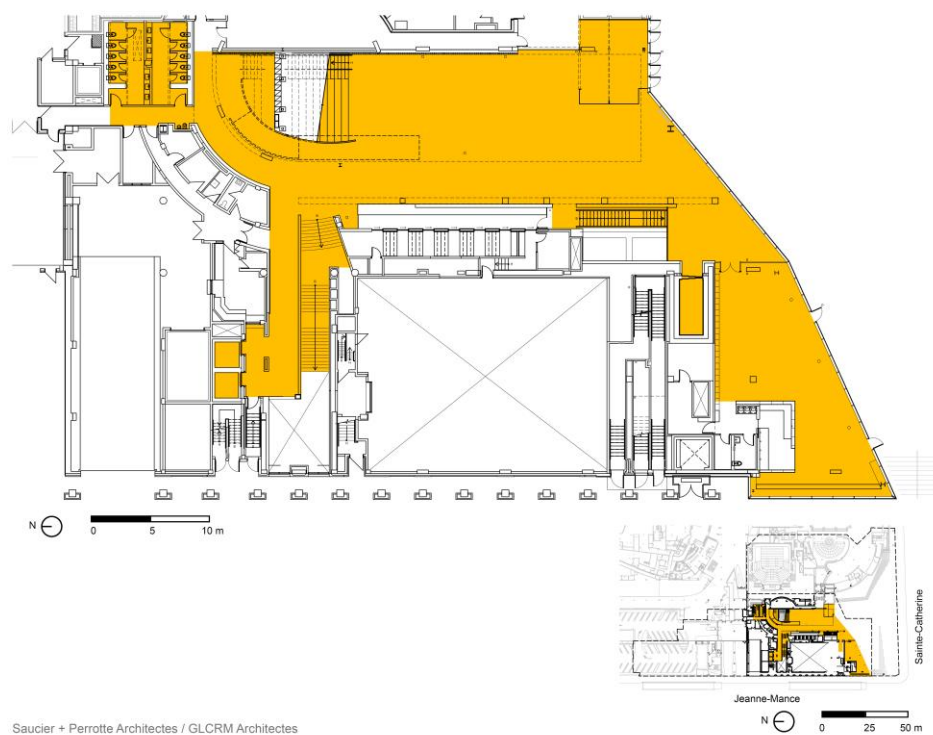


Figure 6 : Zone possible d'intégration de l'œuvre (rez-de-chaussée).

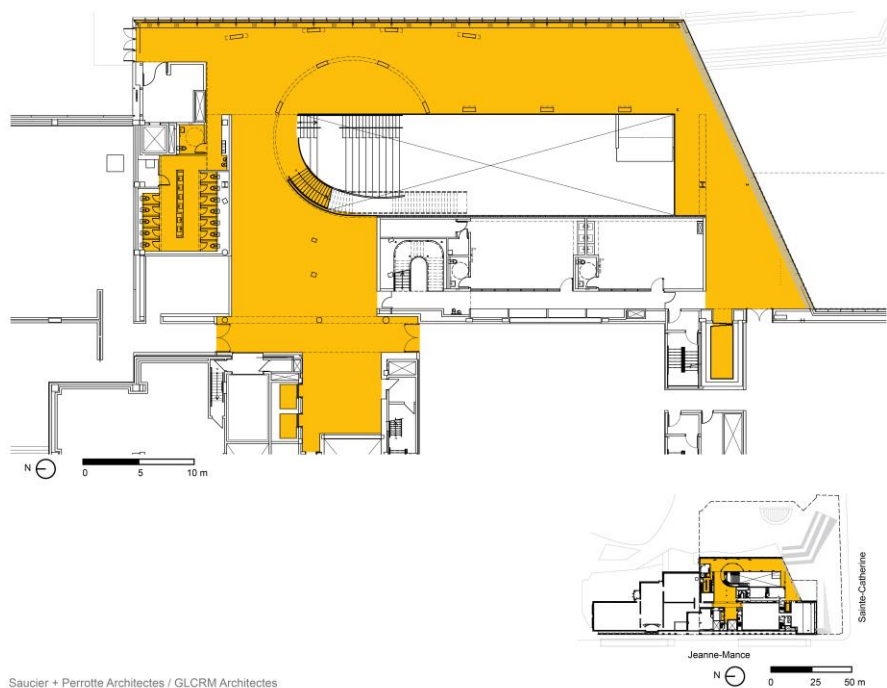


Figure 7 : Zone possible d'intégration de l'œuvre (niveau 1).

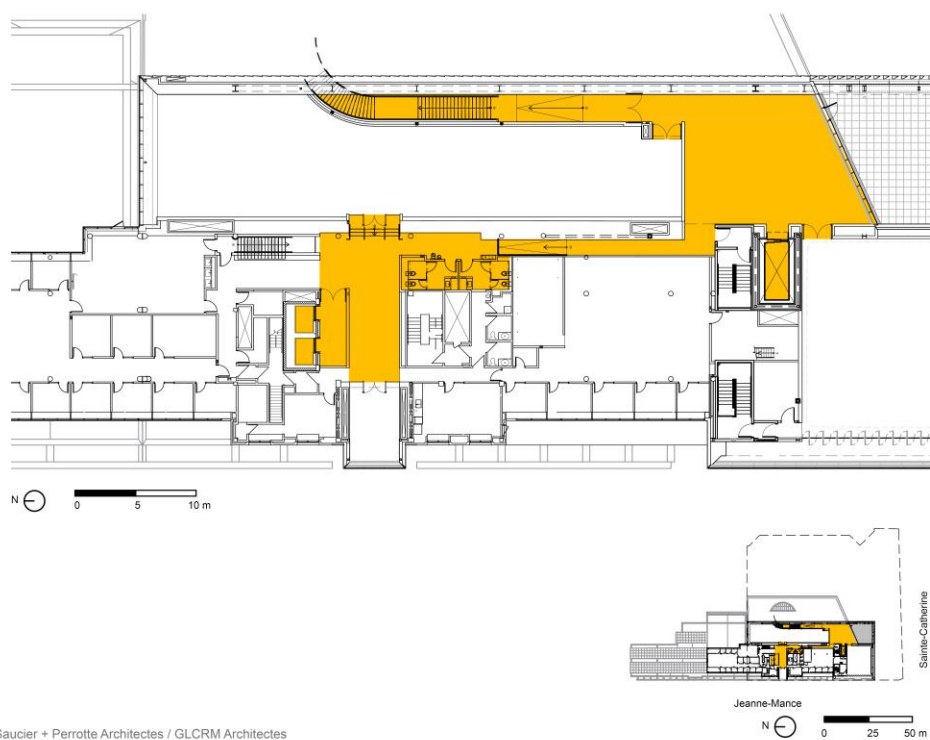


Figure 8 : Zone possible d'intégration de l'œuvre (niveau 2).

Contraintes

L'œuvre devra composer avec les éléments architecturaux prévus et elle devra être repérable sans être perturbante, ni agressive, ni aliénante. L'artiste devra éviter toute intervention à caractère massif, monumental ou tout effet de surcharge visuelle.

L'œuvre est destinée à un large public en provenance du Québec, du Canada et de l'international. En ce sens, une réflexion sur ce contexte s'avère essentielle en vue de l'intégration d'éventuels éléments langagiers.

L'intérieur du bâtiment est bien éclairé. Cependant, tout éclairage supplémentaire pour l'œuvre doit faire partie de la proposition artistique, tout comme le mode de réception de l'œuvre (équipement ou mobilier).

Les éléments techniques et technologiques de l'œuvre doivent être bien documentés et le dossier de présentation doit aborder les questions d'obsolescence technologique de même que de l'équipement d'infrastructure envisagé. Le MAC doit pouvoir déployer des options de migration à moyen et à long termes. Les finalistes doivent démontrer comment la pérennité de l'œuvre pourra être assurée et proposer un protocole d'entretien dont le Musée sera responsable.

L'œuvre devra également être conçue de façon sécuritaire, dans l'éventualité où elle aurait une dimension utilitaire ou immersive, et elle devra respecter les normes de sécurité du Musée en vigueur.

Les logiciels nécessaires à la diffusion de l'œuvre devront être libres de droits ou distribués sous licence libre et ne pas être soumis à des restrictions liées au droit d'auteur.

Dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics, l'artiste doit, dans la mesure du possible, favoriser l'approvisionnement local et responsable, contribuant ainsi à l'économie du Québec et de ses régions au bénéfice de toute la collectivité.

Échéancier

Étape	Date
Lancement du concours par avis public diffusé sur le Web	11 mars 2026
Date limite pour le dépôt des candidatures	27 avril 2026, 16 h 30
Sélection des artistes finalistes qui seront invité[e]s à soumettre une proposition	4 juin 2026
Confirmation des noms des artistes retenu[e]s à titre de finalistes	8 juin 2026
Rencontre d'information technique pour les artistes finalistes et signature des contrats relatifs à la réalisation de la proposition - Période d'accès aux plans architecturaux - Visite de chantier	15 au 22 juin 2026
Présentation des propositions des artistes finalistes et choix de l'œuvre	26 octobre 2026
Confirmation du choix de l'artiste lauréat[e] et signature du contrat pour la réalisation de l'œuvre retenue	Du 27 octobre au 9 novembre 2026
Réalisation de l'œuvre	Du 10 novembre 2026 au 15 mars 2027
Dévoilement de l'œuvre	À l'ouverture du nouveau MAC

